

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020**

N°CT2020.2/021-1

L'an deux mil vingt, le quinze juillet à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni au Palais des sports Robert OUBRON à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Vincent BEDU, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Julien BOUDIN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Grégoire VERNY, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur François VITSE, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Yves THOREAU à Madame Marie-Christine SEGUI.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul FAURE SOULET.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/021-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200715-lmc117993-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020**

N°CT2020.2/021-1

OBJET : **Affaires générales** - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.1414-2, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commission d'appel d'offres (CAO) intervient dans le cadre des procédures formalisées de passation des marchés publics et accords-cadres ;

CONSIDERANT qu'elle a notamment pour rôle :

- D'examiner les candidatures et les offres et d'éliminer le cas échéant celles qui ne seraient pas conformes ;
- De choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et d'attribuer le marché ;
- De déclarer un appel d'offres sans suite ou infructueux et, dans ce dernier cas, de choisir le type de procédure à mettre en œuvre ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et L.1411-5 du CGCT, la CAO est composée du Président et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires et des suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel ; que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir ;

CONSIDERANT qu'une seule liste ayant été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/021-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200715-lmc117993-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **CONSTITUE** une commission d'appel d'offres unique à caractère permanent pour la durée du mandat.

ARTICLE 2 : **DIT** que la durée du mandat des membres de la commission d'appel d'offre est liée à la durée du mandat des membres de l'assemblée délibérante.

ARTICLE 3 : **ELIT** les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Membres titulaires
 - Madame Claire CHAUCHARD ;
 - Monsieur Denis OZTORUN ;
 - Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET ;
 - Monsieur Gille DAUVERGNE ;
 - Madame Carine REBICHON-COHEN.

- Membres suppléants
 - Monsieur Michel WANNIN ;
 - Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD ;
 - Madame Catherine DE RASILLY ;
 - Monsieur Jean-Edgar CASEL ;
 - Monsieur Joël PESSAQUE.

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE JUILLET DEUX MIL VINGT.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/021-1
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200715-lmc117993-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 JUILLET 2020**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/07/20
Accusé réception le	16/07/20
Numéro de l'acte	CT2020.2/021-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200715-lmc117993-DE-1-1